

Il est surtout nécessaire que les officiers de l'état-major soient indépendants des influences locales, qu'ils consacrent toute leur énergie à faire le service conformément aux règlements qu'ils sont tenus de faire exécuter.

Cela est particulièrement nécessaire en Canada. Un territoire aussi vaste rend à peine possible l'administration efficace des affaires de la milice par un système exclusivement central au quartier-général. Il faut donc beaucoup compter sur les efforts des officiers de l'état-major local.

La limitation de la durée des fonctions d'officiers de l'état-major dans l'armée à cinq ans a pour effet :

1°. De faire comprendre à l'officier que par son énergie et son habileté, il pourra se rendre digne d'être nommé de nouveau à ce poste ou à quelqu'autre poste.

2°. D'empêcher qu'il ne devienne indolent, peu soucieux, ou qu'il ne cède à des influences locales, qui pourraient lui enlever toute liberté d'action.

3°. D'assurer une succession de bons officiers ayant de nouvelles idées, et des connaissances de l'art militaire moderne plus considérables.

Un état-major local permanent ne saurait produire de pareils résultats; ses membres s'adonnant à des occupations civiles, les devoirs militaires sont pour eux secondaires, et ils les négligent.

Le public remarque ensuite que le service militaire se fait négligemment, il en vient à cette conclusion, parce qu'il voit probablement que les officiers s'occupent beaucoup plus de leurs affaires privées que de leurs devoirs militaires, et il s'en suit des discussions préjudiciables à la réputation et au maintien de la milice.

Le service de l'état-major de la brigade en Canada, d'après ce que je puis voir, est peu considérable durant les trois quarts de l'année. Il est occupé durant les exercices et avant et après, mais les renseignements que j'ai pu recueillir me portent à croire qu'il fait beaucoup de choses d'une manière imparfaite. Delà des pertes d'effets de campement et autres, et quelquefois même d'argent.

On a attiré mon attention sur maints cas de cette nature qu'on eut pu empêcher avec plus d'activité.

Arrivé sans être attendu dans une certaine ville durant la nuit au mois de janvier, je trouvai les munitions militaires dans un très-mauvais état. Le major de brigade qui réside dans la ville, me répondit tout simplement, lorsque je lui en fis la remarque, qu'il se pouvait que d'autres aréniaux dans sa brigade fussent dans le même état.

Un pareil état-major est sans aucune utilité.

J'ai fait connaissance de plusieurs états-majors composés d'officiers actifs et intelligents, mais comme je ne les ai pas tous vus, je ne saurais donner mon opinion sur tous.

Je crois qu'il est indubitable qu'une trop longue possession de charge, jointe au peu d'ouvrage à faire durant plusieurs mois de l'année, tend à rendre les hommes qui occupent ces positions peu soigneux et inactifs, au préjudice du service public, et j'admets en conséquence que le système est susceptible de réforme.